

LE PAIEMENT DU LOYER PRÉAUTORISÉ EST MAINTENANT OFFERT DANS VOTRE IMMEUBLE

Qu'est-ce qu'un prélèvement préautorisé (PPA) ?

Le paiement par prélèvement autorisé permet de percevoir les paiements de vos loyers et de les déposer directement dans le compte de votre propriétaire avec votre autorisation écrite, sans attendre l'arrivée des chèques par la poste ou d'émettre un transfert électronique de votre banque.

La solution de paiement UpperBee pay (<https://upperbee.com/fr/produits/upperbee-pay/>) est une solution de paiement de votre loyer simple, rapide et gratuite! Elle permet de transmettre le paiement de votre loyer directement dans l'institution financière du propriétaire, et ce, en respectant les normes de l'Association canadienne des paiements (ACP).

Les étapes à suivre

1. Remplir et signer l'entente pour le prélèvement du paiement préautorisé.
2. Joindre un spécimen de chèque portant la mention " Annulé"
3. Envoyer le formulaire à : loyer@rentalys.ca

Les avantages d'utiliser le prélèvement préautorisé pour le paiement du loyer

GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS

Il n'y a pas de frais de transaction en utilisant la méthode de paiement préautorisé pour payer votre loyer.

SÉCURITÉ SANS FAILLE

Le paiement de votre loyer est totalement sécuritaire avec grâce à notre passerelle de paiement sécurisé UpperBee Pay, conforme à l'Association canadienne des paiements.

GAGNEZ DU TEMPS

Votre loyer est prélevé automatiquement chaque mois. Vous n'avez donc plus à vous déplacer à la banque, à nos bureaux ou de nous transmettre votre paiement par la poste. Obtenez une paix d'esprit grâce à notre service de prélèvement des loyers automatique

FINIS LES RETARD

Finis les petits oublis, les retards et les erreurs de montant. Le paiement de votre loyer arrivera toujours à temps à votre propriétaire !

Vous avez des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec notre équipe de gestion qui se fera un plaisir de vous aider.